

**MAIRIE d'ARREAU**  
**Conseil municipal du : 13 mars 2020**

Le **13 mars 2020** à 18H00, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe CARRERE, Maire.  
Date de convocation du conseil municipal : **9 mars 2020**

**PRESENTS:**

Philippe CARRERE Maire  
Raymond MUR, Jean Pierre BUERBA, Nadine DESMARAIS, Maryse DELCASSO adjoints,  
Pierre DARROS, Christine LOAËC, Bénédicte BOURLON, Sylvie PUERTOLAS,  
Marc CAUMONT

**ABSENTS EXCUSES**

Josiane CARRERE procuration à Nadine DESMARAIS,  
Cécilia ABADIE, Marc BOTTE, Franck ESCALONA, Jean-Laurent PEREZ

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.  
Madame Christine LOAËC est élue secrétaire de séance.

**MODIFICATION DE MARCHE 2019-4-6 MAISON DE SANTE LOT 6 (19-2020)**

Monsieur le maire rappelle que par délibération 74-2019 le Conseil Municipal a attribué le marché lot 6 de travaux de la Maison de santé Pluridisciplinaire.

Il indique que, faisant suite à des discussions avec les professionnels de santé et leur coordonnateur, il est apparu nécessaire d'adapter l'équipement électrique des locaux. Ces modifications portent sur :

- La suppression des digicodes, sonnettes et carillons et l'alimentation des portes automatiques
- L'ajout de prises informatiques RJ45 et la suppression de prises de courant
- L'ajout d'un point de raccordement pour le défibrillateur et la borne Amélie
- La prise en compte du type d'éclairage nécessaire à chaque poste de travail et dans les circulations
- L'ajout d'un coffret informatique indépendant dans la partie SSIAD

De plus, il a fallu prendre en compte,

- l'alimentation des points d'eau chaude et des volets roulants
- l'éclairage suffisant de la rampe handicapée (demande du contrôleur technique) et la mise en place d'une horloge astronomique pour l'éclairage au dessus des issues extérieures.

Les devis des modifications ont été présentés aux membres de la commission d'appel d'offre du 13 MARS 2020, à 17h00 avec un avis favorable.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'avenant n° 1 au lot 6 électricité d'un montant de 4 439.09 €HT portant le montant du marché de 41 500 €HT à 45 939.09 €HT soit une augmentation de 10.7 %
- D'autoriser M Le maire à signer les pièces afférentes

## **MODIFICATION DE MARCHE DE DEVIATION DU RESEAU AEP ROUTE DE LANCON (20-2020)**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 87-2019 du 25 octobre 2019, le Conseil Municipal a décidé d'affermir la tranche optionnelle 3 d'une montant maximum de 5780.64€TTC portant le montant du marché de déviation du réseau AEP route de Lançon à 17646.72 €TTC.

Il rappelle que le marché est traité aux quantités réellement exécutées. Les travaux étant terminés, les quantités ont été vérifiées. Le décompte général et définitif porte le montant des travaux à 18 083.52€TTC.

Ainsi Monsieur le Maire propose de fixer ce montant définitif par une modification de marché n°2 d'un montant de 436.80 €TTC

Le DGD a été présenté en commission d'appel d'offre du 13 MARS 2020, à 17h00 avec un avis favorable.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'avenant n° 2 d'un montant de 364 €HT portant le montant du marché de 14 705.60 €HT à 15 069.60 €HT soit une augmentation de 2.5%
- D'autoriser M Le maire à signer les pièces afférentes

## **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 (21-2020)**

- Monsieur le Maire présente les comptes de gestion établis par Monsieur le Trésorier et précise qu'ils sont identiques aux comptes administratifs 2019.
- **\* Lotissement Bouchède**
- Les membres du conseil municipal après avoir délibéré, approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte de gestion 2019 ci-dessus et autorise le Maire à le signer.
- **\* Camping**
- Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte de gestion 2019 ci-dessus et autorise le Maire à le signer.
- **\* Eau-Assainissement**
- Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte de gestion 2019 ci-dessus et autorise le Maire à le signer.

- **\* Commune**
- Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte de gestion 2019 ci-dessus et autorise le Maire à le signer.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 COMMUNE (22-2020)**

M. le Maire présente l'exécution 2019

DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 370 326,38
RECETTES FONCTIONNEMENT	1 671 192,21
<b><u>SOLDE D'EXECUTION</u> (excédent)</b>	<b>300 865,83</b>
DEPENSES INVESTISSEMENT	646 068,22
RECETTES INVESTISSEMENT	635 746,96
<b><u>SOLDE D'EXECUTION</u> (déficit)</b>	<b>- 10 321,26</b>

Mme DESMARAIS, 1<sup>ère</sup> adjointe propose aux membres du conseil municipal de voter par chapitre ce compte administratif, M. le Maire ne participant pas au vote.

Après avoir délibéré, par 09 voix pour des membres présents et représentés, le compte administratif 2019 de la Commune est approuvé.

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019  
COMMUNE (23-2020)**

Le Conseil municipal

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019

Considérant les éléments suivants :

**Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2019**

Résultat de l'exercice	- 10 321,26
Résultat antérieur	- 193 663,81
<b>Solde d'exécution cumulé</b>	<b>- 203 985,07</b>

**Restes à réaliser au 31 décembre**

Dépenses	308 312,04
Recettes	0
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>- 308 312,04</b>

**Besoin de financement de la section d'investissement**

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 203 985,07
Rappel du solde des restes à réaliser	- 308 312,04
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>512 297,11</b>

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	300 865,83
Résultat antérieur	671 539,50
<b>Total à affecter</b>	<b>972 405,33</b>

**Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit**

<b>1) Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du 1068 sur BP)</b>	<b>512 297,11</b>
<b>2) Affectation complémentaire en réserves</b>	<b>0</b>
<b>3) Report de l'excédent de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)</b>	<b>460 108,22</b>

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 EAU ET ASSAINISSEMENT  
(24-2020)**

M. le Maire présente l'exécution 2019

DEPENSES FONCTIONNEMENT 276 441,15

RECETTES FONCTIONNEMENT 276 311,60

**SOLDE D'EXECUTION (déficit) - 129,55**

DEPENSES INVESTISSEMENT 91 014,15

RECETTES INVESTISSEMENT 111 592,37

**SOLDE D'EXECUTION (excédent) 20 578,22**

Mme DESMARAIS, 1<sup>ère</sup> adjointe propose aux membres du conseil municipal de voter par chapitre ce compte administratif, M. le Maire ne participant pas au vote.

Après avoir délibéré, par 09 voix pour des membres présents et représentés, le compte administratif 2019 Eau et Assainissement est approuvé.

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019 EAU ET ASSAINISSEMENT**  
**(25-2020)**

Le Conseil municipal

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019

Considérant les éléments suivants :

<b>Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2019</b>	
Résultat de l'exercice	20 578,22
Résultat antérieur	- 12 549,16
<b>Solde d'exécution cumulé</b>	<b>8 029,06</b>

  

<b>Restes à réaliser au 31 décembre</b>	
Dépenses	17 646,72
Recettes	0
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>- 17 646,72</b>

  

<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	8 029,06
Rappel du solde des restes à réaliser	- 17 646,72
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>9 617,66</b>

  

<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	
Résultat de l'exercice	- 129,55
Résultat antérieur	192,89
<b>Total à affecter</b>	<b>63,34</b>

  

<b>Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit</b>	
<b>1) Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du 1068 sur BP)</b>	<b>63,34</b>
<b>2) Affectation complémentaire en réserves</b>	<b>0</b>
<b>3) Couverture du besoin de financement du fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)</b>	<b>0</b>

**COMPTE ADMINISTRATIF 2019 CAMPING (26-2020)**

M. le Maire présente l'exécution 2019

DEPENSES FONCTIONNEMENT 82 265,65

RECETTE DE FONCTIONNEMENT 98 950,00

**SOLDE D'EXECUTION (excédent) 16 684,35**

DEPENSES INVESTISSEMENT 0,00

RECETTES INVESTISSEMENT 0,00

**SOLDE D'EXECUTION 0,00**

Mme DESMARAIS, 1<sup>ère</sup> adjointe propose aux membres du conseil municipal de voter par chapitre ce compte administratif, M. le Maire ne participant pas au vote.

Après avoir délibéré, par 09 voix pour des membres présents et représentés, le compte administratif 2019 du Camping est approuvé.

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019  
CAMPING (27-2020)**

Le Conseil municipal  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019

<b>Solde d'exécution de la section d'investissement exercice</b>	<b>2019</b>
Résultat de l'exercice	0,00
Résultat antérieurs	0,00
<b>Solde d'exécution cumulé</b>	<b>0,00</b>
<b>Restes à réaliser au 31 décembre</b>	
Dépenses	0,00
Recettes	0,00
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>0,00</b>
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	0,00
Rappel du solde des restes à réaliser	0,00
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	
Résultat de l'exercice	16 684,35
Résultat antérieur	34 640,88
<b>Total à affecter</b>	<b>51 325,23</b>
<b>Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit</b>	
<b>1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)</b>	<b>0,00</b>
<b>2° Affectation complémentaire en réserves</b>	<b>0,00</b>
<b>3 Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)</b>	<b>51 325,23</b>



## **COMPTE ADMINISTRATIF 2019 LOTISSEMENT BOUCHEDE (28-2020)**

M. le Maire présente l'exécution 2019

DEPENSES FONCTIONNEMENT	2 658,43
RECETTES FONCTIONNEMENT	74 656,28
<b>SOLDE D'EXECUTION (excédent)</b>	<b>71 997,85</b>
DEPENSES INVESTISSEMENT	108 066,10
RECETTES INVESTISSEMENT	0,00
<b>SOLDE D'EXECUTION (déficit)</b>	<b>-108 066.10</b>

Mme DESMARAIS, 1<sup>ère</sup> adjointe propose aux membres du conseil municipal de voter par chapitre ce compte administratif, M. le Maire ne participant pas au vote.

Après avoir délibéré, par 9 voix pour des membres présents et représentés, le compte administratif 2019 du lotissement Bouchède est approuvé.

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019  
LOTISSEMENT BOUCHEDE (29-2020)**

Le Conseil municipal  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019

<b>Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2019</b>	
Résultat de l'exercice	- 108 066,10
Résultat antérieur	108 066,10
<b>Solde d'exécution cumulé</b>	<b>0,00</b>

  

<b>Restes à réaliser au 31 décembre</b>	
Dépenses	0,00
Recettes	0,00
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>0,00</b>

  

<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	0,00
Rappel du solde des restes à réaliser	0,00
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>

  

<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	
Résultat de l'exercice	71 997,85
Résultat antérieur	- 71 997,85
<b>Total à affecter</b>	<b>0,00</b>

  

<b>Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit</b>	
<b>1) Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du 1068 sur BP)</b>	<b>0,00</b>
<b>2) Affectation complémentaire en réserves</b>	<b>0,00</b>
<b>3) Couverture du besoin de financement du fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)</b>	<b>0,00</b>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.